

[ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr)

Interdit de mourir, viagra offert, sourire obligatoire... Ces arrêtés municipaux sont-ils légaux ?

Ludivine DOMEON.

14–18 minutes

Des arrêtés municipaux interdisent des moustiques ou des ovnis de survoler leurs communes, ou encore de mourir le week-end.

Toujours en vigueur, quelle est leur portée légale ? « Ouest-France » vous répond.

Des arrêtés municipaux loufoques ont été déposés par des maires et sont toujours en vigueur.

Des arrêtés municipaux loufoques ont été déposés par des maires et sont toujours en vigueur. | THIERRY CREUX / OUEST FRANCE

Interdiction aux moustiques de survoler la commune, interdiction du survol, du décollage et de l'atterrissage des soucoupes volantes, interdiction de tomber malade ou d'accoucher dans la commune...

Des arrêtés municipaux complètement loufoques ont été déposés par des maires et sont toujours de vigueur.

Leur motivation ? Un coup de projecteur sur leur commune souvent rurale et un message la plupart du temps politique voire militant.

Quels sont ces arrêtés les plus insolites ? Sont-ils légaux ? Des contraventions peuvent-elles pleuvoir sur les habitants de ces communes s'ils ne les respectent pas ? Et devraient-elles être honorées ? Comment et par qui ces arrêtés ont-ils été validés ? Pourquoi ne pas les abroger ? [On vous répond.](#)

Comment sont nés les arrêtés les plus loufoques ?

Les historiens s'accordent sur la naissance des arrêtés les plus insolites. Le premier à avoir lancé un arrêté complètement farfelu, et bien avant Internet, a été le maire de Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse), Lucien Jeune, en 1954. « **Le survol, l'atterrissage et le décollage d'aéronefs dits "soucoupes volantes" ou "cigares volants" de quelques matérialités qu'ils soient sont interdits sur le territoire de Châteauneuf-du-Pape** », dit [l'arrêté manuscrit](#),

sous peine de fourrière. Le maire précisait dans son texte que le garde champêtre était chargé de verbaliser les contrevenants.

En interdisant aux Ovnis de survoler sa commune, le maire espérait à l'époque faire de la publicité pour son territoire viticole. Ce qui a fonctionné puisque des journalistes du monde entier sont venus, à l'époque où les ovnis étaient des sujets les plus en vogue, pour interviewer le maire de la commune connue aujourd'hui pour son vin éponyme.

Quels sont les arrêtés les plus loufoques ?

Le maire de Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), André Jean, a [interdit à ses 1 080 habitants de tomber malades](#), souhaitant alerter les représentants de l'État sur la pénurie de médecins.

Dans le même genre, à Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or), commune de 1 050 habitants, le maire a [interdit aux femmes de procréer](#) pour alerter sur le manque de maternité et de gynécologue à proximité de la commune.

À Cugnax (Haute-Garonne, 17 771 habitants) en 2007, comme au Lavandou (Var, 5 759 habitants) en 2000, ou à La Gresle (Loire), [les maires ont interdit par arrêtés de mourir dans la commune](#).
Message ? Protester contre la surpopulation de leurs cimetières.

[Interdiction aux moustiques de survoler la commune](#) de Briollay (Maine-et-Loire, 2 898 habitants), [interdiction aux chiens d'aboyer](#) à Feuquières (Oise, 1 431 habitants), [distribution de pilules de Viagra](#) aux couples de 18 à 40 ans à Montereau (Loiret, 599 habitants), [soleil](#) ou [sourire](#) obligatoire à Malemort (Corrèze) et à Avesnes-les-Aubert (Nord)... Pour ironiser des plaintes d'habitants qu'ils ne peuvent satisfaire ou pour sauver des classes, les maires ne manquent pas non plus d'imagination.

Sont-ils légaux ?

Non, nous dit [Fleur Jourdan, avocate et juriste en droit public et constitutionnel](#). « **Un arrêté municipal a pour fonction de protéger les habitants. Or, ceux-là ne remplissent pas ces fonctions. Interdire de mourir ou de tomber malade ne changera rien et interdire aux ovnis de survoler la commune n'en parlons pas.** » Si leur forme est légale, la juriste l'affirme : « **Ces arrêtés municipaux loufoques sont rendus illégaux par leur mise en application. Leur mise en application étant impossible, ils sont comme obsolètes.** »

Comment ont-ils été validés et par qui ?

C'est le maire qui prend un arrêté municipal, seul. Selon [le site des collectivités locales](#), « **tous les actes pris par les autorités communales (maire ou conseil municipal) ne sont pas soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État** ».

Lorsqu'ils relèvent de cette obligation, les actes des autorités communales entrent en vigueur dès qu'ils ont été régulièrement publiés, ou affichés, ou notifiés aux intéressés et dès qu'ils ont été transmis au préfet ou à son délégué dans l'arrondissement.

« Les arrêtés municipaux sont pris par le maire sans validation préalable. En revanche, dès lors qu'ils sont adoptés et signés par le maire, ils sont transmis au préfet, c'est là qu'ils deviennent exécutoires, nous dit Fleur Jourdan. Ensuite le préfet effectue ce qu'on appelle le contrôle de légalité. Il vérifie que les arrêtés sont bien légaux. Il y a énormément d'actes transmis au contrôle de légalité. Parfois, certains échappent à la vigilance du préfet. Certains diront que les arrêtés sont passés au contrôle de légalité mais cela ne veut pas dire que le préfet les a regardés. »

Lire aussi : [Sarthe. Insolite : un arrêté municipal qui interdit de tomber malade](#)

Peuvent-ils être abrogés ?

Une fois exécutoires, pourquoi [ces arrêtés loufoques](#) restent-ils de vigueur et pourquoi ne pas les abroger ? Les arrêtés municipaux sont applicables tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un retrait ou d'une abrogation par le maire. De la même manière qu'il est le seul à les créer, il est le seul à pouvoir les abroger. **« On ne retire pas un arrêté, ce serait retirer sa valeur rétroactivement ce qui est impossible. On abroge un arrêté. Mais ils sont dépourvus d'effets utiles, donc l'existence de ce genre d'acte n'est pas non plus très grave »**, même s'ils sont illégaux, rappelle l'avocate pour qui ces arrêtés municipaux plus qu'originaux restent de vigueur surtout parce que les communes tirent parti de leurs messages politiques ou la publicité qu'ils attirent sur elles.

Lire aussi : [INSOLITE. À Pordic, l'arrêté municipal de 1903 est encore en vigueur](#)

Peut-on s'opposer aux arrêtés insolites ?

Selon Fleur Jourdan, si le préfet considère que la demande du maire est illégale dans le sens où sa demande dépasse son pouvoir de police, il peut faire appel au juge administratif. **« C'est le cas par exemple d'un avis d'expulsion en dehors de la loi. »**

Le pouvoir de police municipale étant d'assurer la salubrité publique, la sécurité et la sûreté, on peut dire que protéger de la mort fait partie de ses prérogatives d'une certaine manière. Mais l'interdire n'en fait pas partie, puisqu'il ne peut pas lutter contre.

« On serait donc là sur un cas illégal qui a échappé à la vigilance du préfet qui devient exécutoire et en vigueur. »

L'avocate relève également l'exemple de Noël Mamère qui le 5 juin 2004, maire de Bègles, [célébrait le premier mariage homosexuel en France](#), malgré une vive opposition et en toute illégalité, 9 ans avant la loi du mariage pour tous. **« Les arrêtés doivent être des décisions publiques d'intérêt général et pas de propagande ou d'agitation politique. Vous pouvez essayer de dépasser vos fonctions, c'est illégal, mais si cela n'a pas de portée négative sur qui que ce soit, il n'y a aucune raison de s'y opposer. Il faudrait vraiment qu'un de ces arrêtés porte préjudice à l'image de la commune ou à des citoyens mais dans le cas des [arrêtés insolites](#), rien de tout cela n'entre dans ce cas de figure. »**

Un concours d'arrêtés insolites ?

En 2022, le site Curiosités juridiques, en partenariat avec *France Bleu*, lançait le premier concours des arrêtés municipaux insolites. Présidé par l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, le jury rassemblait entre autres l'animatrice Sidonie Bonnet, la chroniqueuse Nicole Ferroni, le comédien Éric Laugérias ou encore l'auteur François Rollin.

« Ce concours s'adresse donc particulièrement aux petites communes qui, en concourant, participent d'une longue tradition de l'arrêté municipal insolite tout en bénéficiant d'un bon moyen de valoriser leur patrimoine à l'échelle nationale », précisait alors les Curiosités Juridiques. La preuve que ces arrêtés loufoques, même illégaux, sont un moyen de promotion désormais encouragé.